



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 décembre 2015

DELIBERATION N° 2015/12/210 : CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2015 -2020 : CONVENTION D'OPERATION "EXTENSION - RESTRUCTURATION DU MUSEE INGRES DE MONTAUBAN"

L'an deux mille quinze, le jeudi 17 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2015 .

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 11

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Jean-Luc BUDOIA, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Marie-Claude BERLY à Annie GUILLOT, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Nadia CHEKLIT à Aurore KOTHE, Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Jean-François GARRIGUES à Christian PEREZ, Aline HUARD à Aline CASTILLO, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Christian MOULIS à Paul GRAND, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Messieurs, Pauline BLANC, Daniel DONADIO, José GONZALEZ, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis LABRUYERE

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Grand Montauban a adopté par délibération n° 2015 /9/148 du 24 Septembre 2015, le Contrat Régional Unique 2015-2020, qui inscrit dans une convention-cadre les projets de développement territorial, qu'il souhaite mener.

Les modalités de mise en œuvre de cette convention, sont fixées par des conventions d'applications thématiques.

Parmi les grands projets présentés, a été inscrit le projet de rénovation du Musée Ingres, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville de Montauban.

En effet, il était précisé que ce projet ambitieux pour la Ville de Montauban est inscrit au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 afin de bénéficier des soutiens de l'Etat et de la Région Midi-Pyrénées. C'est également un des axes prioritaires du projet de territoire du Contrat Régional Unique, visant à conforter l'attractivité du territoire et le développement de l'économie touristique par la mise en valeur et la modernisation du patrimoine culturel et architectural.

Par délibération du 14 avril 2015, le Conseil Municipal de Montauban a adopté le plan de financement du projet de la Phase A (2015-2019) comme suit :

DEPENSES en HT		RECETTES	
Travaux	4 900 000 €	Etat	1 800 000 €
Honoraires (phase A)	1 300 000 €	Région Midi-Pyrénées	1 600 000 €
Révisions et divers – non subventionnés	1 300 000 €	Département Tarn et Garonne	900 000 €
		Grand Montauban – CA*	1 600 000 €
		Ville de Montauban	1 600 000 €
	7 500 000 €		7 500 000 €

*Fonds de concours Grand Montauban Communauté d'Agglomération (à titre indicatif)

et chargé Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes, notamment le fonds de concours du Grand Montauban pour ce projet.

En effet, conformément à l'article 5 du Contrat Régional Unique, lorsque le projet est assuré sous maîtrise d'ouvrage communale, il est exigé une participation de la Communauté d'Agglomération par le biais d'un fonds de concours au moins équivalent à l'aide de la Région.

A ce titre, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 8 décembre 2015, il vous est proposé de bien vouloir autoriser Madame la Présidente :

- à participer au financement de ce projet par un fonds de concours d'un montant de 1 600 000 €.
- à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide d'autoriser Madame la Présidente :

- à participer au financement de ce projet par un fonds de concours d'un montant de 1 600 000 €.
- à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 46 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 0.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

22 DEC. 2015

De sa publication le :

22 DEC. 2015

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 décembre 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES